

La Filière reçue par le Ministre Didier GUILLAUME ce 14 janvier

Compte-rendu succinct

Présents : DGAI, DGPE, DRAF du Nord Est, ANSES, SNGTV, ONCFS, INAPORC, ANSP, Coop de France, FNP, JA, FNSEA, Fédération des forestiers...

Dès son introduction, le ministre a indiqué à avoir pris la mesure des enjeux économiques et sociaux pour la France. Il s'est déplacé vendredi 12 à Sedan et considère que les autorités belges ont été à la hauteur et confirme que les barrières belges sont solides. Il indique que le travail avec les autorités belges va s'intensifier. Les belges construisent une deuxième barrière qui sera terminée vendredi, voire lundi au plus tard.

L'annonce, le 8 janvier de 2 cas de FPA sur des sangliers situés entre la barrière belge et la frontière française place la France en niveau de risque maximum. Aujourd'hui, la France est indemne de FPA et l'objectif du ministère est qu'elle le reste. Il faut donc agir rapidement pour contenir le risque pour que l'on ne découvre pas de cas de FPA en France.

Objectif de la France : Créer en France un vide sanitaire au sud de la frontière belge : une zone blanche où les sangliers doivent être éradiqués. Cela passe par la mise en place d'une clôture à environ 3 à 5km de la deuxième clôture belge (environ 81km). Dans la zone comprise entre les deux clôtures (la seconde clôture belge et la clôture française), le ministre demande aux chasseurs d'intensifier les prélèvements avant même que les clôtures ne soient terminées. La chasse se fera sans chien dans un premier temps et le ministre autorisera la chasse avec chiens dès que les 2 clôtures seront terminées (environ dans 3 semaines pour la France). Si les chasseurs ne suffisent pas, le ministère envisage d'employer d'autres moyens. La France engage une politique de prévention alors que la Belgique est en curatif.

L'objectif est d'éradiquer la population rapidement afin que l'on n'ait pas de tests positifs sur des sangliers morts. Pour info, un sanglier atteint de PPA meurt en 72h00 (après les premiers signes cliniques). L'ANSES indique entre 3 et 10 jours entre le premier contact et la mort.

3 niveau d'organisation en parallèle aux niveaux national et régional :

Au national :

- Cellule de crise nationale dont le responsable est Loic Gouello
- Cellule de crise restreinte 'Etats, professionnels, chasseurs ». Responsable : Loic Gouello
- Cellule de coordination FR-BE : responsable Loïc Evain.

Et local :

- Cellule de crise régionale « Etat en région et départements » : Le coordinateur est Benoît Fabbri.
- Cellule de crise « Etats – professionnels – chasseurs – ONCFS »

Compte tenu de la situation, mise en place d'une Task Force franco-belge qui va faire un point téléphonique toutes les 48H00.

Les groupes de travail spécifiques qui se sont déjà réunis poursuivront leurs travaux (PTESA, Biosécurité, etc.)

Calendrier (tout le même jour) :

- 16 janvier : L'organisation française sera présentée en CPVADAA sur le zonage. La France demandera à ne pas avoir de zone de surveillance sur son territoire suite aux derniers 2 cas, d'où la nécessité de démontrer la mise en œuvre d'un plan d'action.
- 16 janvier : Réunion physique de la Task Force Franco-belge sur les mesures de gestion
- 16 janvier : Réunion de constitution de la cellule de crise PPA.

La DGAI a annoncé une réinspection sur la mise en place des mesures de biosécurité en élevage.

Nous vous enverrons la présentation Power Point dès que la DGAI nous l'aura transmise.